



LIONS CLUBS
INTERNATIONAL



DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2013

1 km, 5 km et 10 km MEUDON



**10^{ème} Edition COURSE des LIONS de
L'ESPOIR**



avec
le soutien
de la


Ville de **Meudon**

92
Conseil général des
Hauts-de-Seine

Renseignements : **06 19 61 81 82** ou mariejosee@yahoo.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Départ et arrivée de la course : Terrasse de l'Observatoire de Meudon
Départ course 5 km à 9h45 – Départ course 10 km à 10h45 – Course enfants à 10h50
Courses 5 et 10 km en une boucle, avec 200 m de montée après 1 km de course.

Parking : Avenue du Château, avant la terrasse de l'Observatoire.

Moyens de communication :

- SNCF : ligne « Paris Montparnasse », arrêt Meudon Bellevue
- RER C : station Meudon Val Fleury
- Bus : lignes 169, 289, arrêt Eglise de Meudon

Inscriptions et Prix :

- **Par courrier :** Marie-Josée NIER - DTO COURSE
9 B, rue Gabriel Péri 92320 CHATILLON
avec un chèque de 10 € au nom du « Lions Club d'ANTONY »
- **Par Internet :** <http://coursesdeslionsdelespoir.jimdo.com> 10€ +1,50€ (frais de transaction).
- **Sur place :** ATTENTION ! 13 € par chèque ou espèces ; présentation d'une pièce d'identité.

Inscriptions sur place et remise des dossards :

- Le samedi 16 novembre 2013 de 14h à 17h
- Le dimanche 17 novembre 2013 de 9h à 10h.

Divers : Ravitaillements : au 5^{ème} km (eau) et à l'arrivée. Vestiaire gardé. Toilettes.
Petit village : sponsors, café Lions, ...

Chronométrage :

- Avec puce électronique - Résultats consultables sur place, et sur internet dès le lendemain soir.
- Résultats consultables sur Internet :

<http://coursesdeslionsdelespoir.jimdo.com>

Diverses récompenses

CERTIFICAT MEDICAL

Pour répondre à l'article L231-2 du Code du Sport, le certificat médical répond à des exigences très précises et il est OBLIGATOIRE.

Il doit stipuler « la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ». Il doit dater de moins de 1 an à la date de la course.

Pour les licenciés FFA, le certificat médical et les licences sont à télécharger sur votre profil et seront vérifiées par Yanoo Run.

Les licenciés FFTRI doivent fournir la copie de leur licence en cours de validité.

Le certificat médical doit être fourni par tous les coureurs NON licenciés et tous les licenciés non visés par le paragraphe ci-dessus.

REGLEMENT

Art 1 : Organisation : la course est organisée par le **Lions Club de Châtenay-Malabry** (IDFO zone 03) seul habilité à régler tout litige éventuel et avec le concours de la ville de Meudon et l'Office National des Forêts.

Art 2 : Parcours : la course est une boucle de 10 km, principalement dans la forêt de Meudon.

Art 3 : Catégories admises : la course est ouverte aux athlètes des catégories cadet et supérieures. Pour les mineurs, la signature du responsable légal est obligatoire.

Art 4 : Conditions de participation : chaque participant doit acquitter un droit de participation et porter un dossard sur le ventre, sans pliage ni marquage, sous peine de disqualification.

Il doit fournir un bulletin d'inscription signé. Et pour répondre à l'article L231-2 du Code du Sport, il fournit également :

1) Pour les licenciés FFA, le certificat médical et les licences sont à télécharger sur votre profil et seront vérifiées par Yanoo Run.

2) Les licenciés FFTRI doivent fournir la copie de leur licence en cours de validité.

3) Si licencié d'une autre fédération ou si non licencié : le certificat médical (ou sa copie certifiée conforme par le participant) de NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLETISME OU DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION. Certificat datant de moins d'un an à la date de la course.

Le Ministère chargé des Sports a précisé qu'il ressort tant des dispositions législatives que des débats parlementaires "que les déclarations sur l'honneur ne peuvent être acceptées par les organisateurs à la place des certificats médicaux"

Art 5 : Durée de l'épreuve : Les concurrents des 5km et 10km ne seront plus classés au bout de respectivement 50 minutes et 75 minutes.

Art 6 : Assurances : l'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourrait survenir pendant la manifestation sportive.

Art 7 : Accompagnateur : en application du règlement des courses hors stade, tout accompagnateur, notamment en bicyclette ou en roller, est interdit sous peine de disqualification du compétiteur.

Art 8 : Droit d'image : chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ainsi que les ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Art 9 : Annulation : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement. Si l'épreuve devait être annulée pour force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription ni paiement d'indemnisation.

Art 10 : Acceptation : chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement, en accepte les clauses et le signe.

Nous comptons sur le respect du règlement et sur un esprit loyal et sportif !

BULLETIN D'INSCRIPTION

course 10 km - course 5 km - enfants (inscript. sur place seulemt. libre part .)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : M - F Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone :

Courriel :

Fédération : Club :

N° de licence :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT:

- ✓ le chèque à l'ordre du « *Lions Club d'Antony* » de 10 € (ou de 13 € sur place) à adresser à Marie-Josée NIER -DTO COURSE, 9 B, rue Gabriel Péri 92 320 CHATILLON
- ✓ Pour les licenciés FFA, le certificat médical et les licences sont à télécharger sur votre profil et seront vérifiées par Yanoo Run.
- ✓ Les licenciés FFTRI doivent fournir la copie de leur licence en cours de validité.
- ✓ SI non licencié OU SI licencié d'une autre fédération : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, ou sa copie certifiée conforme par le concurrent.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, en accepte les clauses et le signe.

Fait à Le : / /2013 Signature du coureur

Pour les mineurs : Je soussigné(e), responsable légal, autorise ma fille, mon fils à participer à la course. La participation des mineurs demeure sous l'entière responsabilité des parents ou du club accompagnateur.

Fait à Le : / /2013 Signature du responsable légal

NOS PARTENAIRES

LIONS CLUBS
INTERNATIONAL

